

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020

24 septembre 2020 : Convocation envoyée aux conseillers municipaux pour la réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18 heures 30. Ordre du jour : Approbation du compte-rendu précédent ; Mise en place d'un service civique ; Maison d'Assistants Maternelles (MAM) : révision du loyer ou subvention exceptionnelle ; Questions diverses

L'an deux mille vingt, le 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de Sauzet.

Présents : ALBAGNAC Fabien, BAFFALIE Martine, CHAMPION Béatrice, DELEVERS Guillaume, FAURE Michel, FREZALS Anaïs, LASJAUNIAS Stéphane, MARTINEZ Guillaume, MAURY Cyril, MEHLBERG Marie-Claude, MONTEIRO Augustin, ROCKSTROH Philippe, ROQUES-HYMBERT Stéphanie, TOMASELLA Céline  
Absent : COMPAN Benoît

Mme ROQUES-HYMBERT Stéphanie a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT)

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil a accepté à l'unanimité, la tenue de la séance à huis clos.

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter de deux délibérations à l'ordre du jour :

« **Territoire Energie Lot : éclairage public du cheminement piéton** »

« **DETR 2020 : demande de subvention exceptionnelle – aménagement sécuritaire cheminement piéton entrée de bourg** »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le rajout de ces délibérations.

### **Approbation du compte-rendu précédent**

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des remarques à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 juillet dernier, qui leur a été adressé avec la convocation.

En l'absence de remarques, le Conseil Municipal approuve ledit compte-rendu à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Mise en place d'un service civique**

Le conseil municipal

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique,

Monsieur le maire indique que la commune souhaite s'inscrire dans le dispositif du service civique volontaire créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010. Ce dispositif a pour objectif d'offrir aux jeunes volontaires de 16 à 25 ans, l'opportunité de s'engager et de donner de leur temps à la collectivité, ainsi que de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. Le service civique permet d'effectuer des missions d'intérêt général dans des domaines très vastes. Celles-ci doivent respecter l'objectif principal du volontariat qui, comme l'expose la loi, « vise à apporter un concours personnel et temporaire à la communauté nationale dans le cadre d'une mission d'intérêt général et à développer la solidarité et le sentiment d'appartenance à la Nation ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :**

**Article 1<sup>er</sup>** : de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 12 octobre 2020.

**Article 2** : d'autoriser le maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale.

**Article 3 :** d'autoriser le maire à signer le contrat d'engagement de service civique avec le volontaire et la convention de mise à disposition auprès des PEP46.

**Article 4 :** d'autoriser le maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le paiement au PEP46 d'un montant de 107.58 euros par mois.

Le maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **Maison d'assistantes Maternelles (MAM) : révision du loyer ou subvention exceptionnelle**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier envoyé par l'association la Ribambelle de Pitchous sollicitant une aide de la part de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée soit une révision du loyer soit une aide financière exceptionnelle.

Après un large débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'étudier plus en détail la requête de l'association et de reporter la délibération à un prochain conseil. Une rencontre sera organisée avec les assistantes maternelles.

### **Territoire Energie Lot : éclairage public du cheminement piéton**

Monsieur le Maire présente le projet de d'éclairage public envisagé sur le cheminement piéton entre le cimetière et l'entrée du bourg. La FDEL participera à hauteur de 30 % du montant HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1) approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot (opération 39235EP),

2) souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,

3) s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415,

4) autorise Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

5) autorise la FDEL à collecter les Certificats d'Economie d'Energie générés dans le cadre de cette opération

### **DETR 2020 : demande de subvention exceptionnelle – aménagement sécuritaire cheminement piéton entrée de bourg**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de restructuration et de sécurité du cheminement piéton qui désert l'entrée du village, du cimetière vers le centre bourg. Cet accès est régulièrement emprunté par les piétons (enfants scolarisés, accès à l'abris bus...).

L'opération comprend des travaux d'éclairage public, d'aménagement sécuritaire.

Après divers échanges, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'étudier plus en détail cette opération et décide de reporter cette délibération dans l'attente de devis supplémentaires.

### **Décisions de Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire fait part de sa décision de ne pas exercer le droit de préemption suite à la notification reçue par M. MORATALLA Antoine à CANARC-ROUFFIAC d'une déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis à un droit de préemption reçue le 24/09/2020.

Cette DIA concerne un terrain non bâti, bien d'une superficie de 3 498 m<sup>2</sup>, section C numéros 1197, C 1198 et C 1199, situé « zone artisanale le Raynals » à Sauzet.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.